

# Concertation Régionale des Musiques Actuelles en Limousin



## PRECONISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DES MUSIQUES ACTUELLES EN LIMOUSIN

Vers l'émergence d'une scène régionale

Janvier 2008

Réalisation : Elisa Jeantet-Maire  
pour le groupe régional de réflexion et de concertation  
des musiques actuelles en région Limousin

## SOMMAIRE

<u>Préambule : Résumé des principaux éléments d'état des lieux et de diagnostic</u>	p3
<b>I. LES LIGNES DIRECTRICES DU DEVELOPPEMENT DES MUSIQUES ACTUELLES EN LIMOUSIN</b>	<b>p4</b>
A. <u>Les axes stratégiques de l'approche sectorielle</u>	p4
B. <u>Les axes stratégiques de l'approche globale</u>	p6
C. <u>Organisation générale pour la mise en œuvre des préconisations</u>	p11
<b>II. DECLINAISON THEMATIQUE</b>	<b>P14</b>

## Préambule : Résumé des principaux éléments de l'état des lieux et du diagnostic partagé<sup>1</sup>

Les phases d'état des lieux et de diagnostic nous ont permis de dégager un certain nombre de caractéristiques du secteur des musiques actuelles en Limousin et ainsi de fixer quelques lignes directrices de son développement (axes prioritaires).

La région Limousin est quantitativement bien dotée en équipements pouvant accueillir une programmation musique actuelle, globalement bien soutenues par les politiques publiques locales, les productions discographiques sont possibles et bien présentes, les praticiens sont relativement nombreux et les relais potentiels de leur accompagnement également (écoles de musiques, petits lieux type cafés-concerts, association de développement artistique, studios d'enregistrement, etc...). Pourtant on constate de réelles difficultés pour les artistes régionaux à évoluer dans leur pratique qu'elle soit de loisir ou tournée vers l'émergence. Il semblerait alors que toutes les potentialités matérielles et humaines en région ne soient pas exploitées de manière optimale. Que manque-t-il alors en région pour faire évoluer ce constat ? Pour répondre à cette interrogation, nous avons complémentaiement procédé à l'identification des freins et faiblesses du secteur.

Les diffuseurs régionaux sont essentiellement des petites structures relativement précaires et, pour eux, il est de plus en plus difficile de prendre des risques artistiques et donc de programmer des groupes en émergence. Les productions discographiques régionales sont essentiellement des autoproductions et sont rarement distribuées. Sur l'ensemble du territoire, les studios de répétitions (lieux de pratique et de création) font défaut. Globalement, les relais potentiels de l'accompagnement des pratiques ne travaillent pas suffisamment en réseau.

Ces forces et faiblesses sont exposées ici sous l'angle régional, c'est-à-dire sans faire intervenir les caractéristiques spécifiques de chaque territoire. Positive ou négative, forte ou moins forte chaque dynamique territoriale a ses particularités mais il est certain, après analyse (voir détail dans le diagnostic), que les niveaux de structuration des musiques actuelles sur les territoires sont largement déséquilibrés. Il est donc indispensable que les politiques publiques et les outils régionaux de la structuration utilisés sur les territoires leurs soient adaptés.

En bref, régionalement le domaine des musiques actuelles ne manque pas de compétences et de dynamiques, il faut alors imaginer des outils qui permettent l'optimisation de ces potentiels et créer une synergie autour d'objectifs communs.

---

<sup>1</sup> La totalité de ces documents sont disponibles sur le site Internet [limousinenscene.com](http://limousinenscene.com)

## I. LES LIGNES DIRECTRICES DU DEVELOPPEMENT DES MUSIQUES ACTUELLES EN LIMOUSIN

Une logique de développement du secteur des musiques actuelles passe par l'affirmation de trois axes prioritaires :

- L'émergence d'une scène régionale musiques actuelles
- La réduction des déséquilibres territoriaux
- La mise en cohérence des différentes politiques publiques en faveur des musiques actuelles sur le territoire régional

Il s'agit donc de passer d'une logique de projets sectoriels que chacun mène sur son territoire ou dans son domaine de compétence à une logique de concertation et de coopération globale.

La logique de concertation induit une organisation en réseaux qui permettra à chaque projet et politique publique de conserver leur spécificité tout en coïncidant avec un schéma défini et animé collectivement.

L'objectif global de toutes ces logiques étant d'apporter plus de lisibilité et d'efficacité au secteur des musiques actuelles en région.

La ligne de force de ce schéma de développement des musiques actuelles est la combinaison entre des axes de développement sectoriels et des axes de développement globaux. Ces deux stratégies de développement devront être menées parallèlement.

### **A. Les axes stratégiques de l'approche sectorielle**

Objectif : La création d'une scène musiques actuelles

Même si sa définition ne figure pas dans le Petit Robert, l'expression de « scène musicale » est très largement employée par le secteur des musiques actuelles. On aurait également pu recourir à la notion de « vivier » qui est sensiblement la même et qui est tout autant utilisée dans le milieu. Peu importe la sémantique, que désignent concrètement ces termes ? Il serait hasardeux de prétendre pouvoir donner une signification omnisciente à ces concepts, nous nous bornerons donc à en énoncer quelques caractéristiques. La notion de scène doit être envisagée autant quantitativement que qualitativement.

Le dynamisme d'une scène induit évidemment la présence de nombreux musiciens sur un territoire mais aussi et surtout une mixité entre musiciens amateurs et musiciens professionnels. Il sous entend également un brassage et des échanges entre

musiciens amateurs et professionnels, un engagement de ces acteurs-musiciens dans le développement de leur territoire et une reconnaissance de cette vitalité à l'extérieur du territoire.

Pourtant ces énergies se créent rarement seules. Il faut que les praticiens puissent vivre sur le territoire de leur pratique, qu'ils se connaissent, qu'ils aient les moyens humains et matériels pour « travailler » ensemble, qu'ils aient la capacité d'évoluer en apprenant et en transmettant, qu'ils aient la faculté de rencontrer le public et faire découvrir leurs œuvres.

L'acceptation de l'émergence ; « sortir d'un milieu où l'on est plongé de manière à apparaître à la surface » est tout à fait parlante. Il faut un milieu (la scène musicale locale), y être immergé et avoir la volonté d'en sortir. L'émergence exige donc au préalable l'existence d'un vivier local.

### **1) Développement des pratiques sur le territoire**

Objectif : proximité, mixité et permanence de l'accompagnement des pratiques sur le territoire

- Création d'espaces de répétition sur tous les territoires
- Création de réseaux locaux d'accompagnement des pratiques pour la naissance de scènes musicales
- Structurer et formaliser la ressource sur la région Limousin

### **2) Les moyens de l'émergence**

Objectif : offrir à ceux qui le souhaitent les outils nécessaires à l'émergence

- Favoriser la circulation des groupes émergents en région par le développement d'un réseau de diffusion régional réservant une place importante et permanente à l'émergence
- Créer les conditions de la création rémunérée en musiques actuelles en région
- Envisager un dispositif régional d'accompagnement vers la professionnalisation
- Organiser régionalement la promotion des groupes et œuvres enregistrées du Limousin.

## **B. Les axes stratégiques de l'approche globale**

Puisque tous les champs classiques des musiques actuelles (diffusion, production, pratique amateur, professionnalisation, disque, politiques publiques, etc...) interagissent les uns sur les autres, il aurait été dangereux de ne pas aborder le secteur de manière globale. Le travail en concertation, effectué depuis le mois de septembre, nous a offert cette possibilité. Ainsi nous avons abouti à des axes de développement qui envisagent le domaine d'un bloc, gage de réussite d'un tel plan.

Mais, cette approche des choses a surtout révélée que le corollaire indispensable du développement du milieu était sa structuration sur le territoire. En gros que l'un n'allait pas sans l'autre, que l'expansion n'allait pas sans armature ou que la croissance (au sens propre) n'allait pas sans ossature.

Ce constat est d'autant plus vrai dans le paradigme actuel de décentralisation. Il ne s'agit pas ici de faire un cours de droit public mais depuis plusieurs années, il est impossible d'ignorer ce contexte. Le mouvement de transfert de compétences et de moyens aux collectivités territoriales (qui s'est notoirement accéléré depuis la révision constitutionnelle de 2003, acte II de la décentralisation) installe ces dernières à une place primordiale. Les avancées en terme de proximité et de liberté nouvelles dans la prise de décision politique locale représentent également un danger d'incohérence et de déséquilibre des politiques publiques sur le territoire national. Si l'on ajoute à cela la réduction des marges financières pour les collectivités territoriales, l'interruption sur certains territoires des programmes d'aides européens, la disparition progressive du régime d'intermittent et le phénomène de globalisation des industries musicales, on ne peut qu'en conclure que l'avenir des musiques actuelles sur notre territoire est lié à de réels choix de politique locale et solidaire.

Ensemble et plus que jamais, nous devons imaginer en région des outils pérennes de structuration qui permettent la mutualisation des moyens, la cohérence des politiques publiques et le rééquilibrage territorial, en bref des outils de régulation.

La concertation régionale est le signe de la prise de conscience par l'Etat, les collectivités et les opérateurs de la nécessité de considérer le développement du secteur de façon harmonieuse et solidaire. Intrinsèquement, elle est une étape et un outil important de la structuration du secteur.

La structuration doit être considérée de la même manière comme outil du développement et comme un objectif à part entière.

## 1) Le(s) réseau(x)

« Le réseau »<sup>2</sup>, c'est d'abord le « pairage », cette orientation d'un musicien ou d'un porteur de projet qui pratique régulièrement les personnes ou structures ressources en direction d'une autre personne ou structure pouvant fournir un service ou une information complémentaire au sien.

D'ailleurs, le réseau n'a d'existence qu'en ce qu'il est le lieu de communication et de collaboration entre des acteurs hétérogènes. On se lie pour se compléter. On étudie les dysfonctionnements mais aussi les avancées, on met en commun les informations, on développe une culture commune. Un réseau fonctionnant sur la base du maillage qui unit ses composantes. Il accepte les différences d'interprétation et permet à chacun de conserver la plénitude de ses missions et de ses légitimités, tout en lui permettant d'être complété par la spécificité que proposent respectivement les partenaires auxquels il s'articule.

C'est ensuite une approche qui désigne la constitution de réseaux d'action plus élaborés d'acteurs partageant les mêmes objectifs et qui décide de mettre leur réflexion et leur effort en commun pour atteindre plus facilement ces objectifs ou/et mieux résoudre un problème.

Le réseau, c'est aussi la démarche qui favorise les échanges réciproques de savoirs entre les musiciens, les porteurs de projets, les bénévoles et les professionnels qui sont ainsi incités à se faire bénéficier mutuellement de leurs compétences réciproques.

Mais, quelles que soient ses déclinaisons, la démarche de réseau s'appuie sur la même nécessité que ressentent des individus, à un moment donné, d'établir des échanges et des collaborations devant le constat que la résolution de leurs problèmes dépasse leur capacité isolée à y faire face seuls.

En bref, le travail en réseau permet non seulement d'optimiser les compétences présentes sur un territoire en plaçant le praticien et/ou le porteur de projet au centre des préoccupations des membres de ce réseau mais aussi de créer des référentiels communs.

---

<sup>2</sup> Définition inspirée de l'ouvrage « Travailler en réseau » de *Philippe Dumoulin et al.* - éd. Dunod, 2003 (270 p)

## 2) Le travail en réseau des acteurs des musiques actuelles en Limousin

Spécialisée, morcelée et indéchiffrable l'ossature des musiques actuelles en Limousin si elle ne manque pas de compétences souffre d'un défaut de lisibilité et donc d'efficacité. Il s'avère alors nécessaire d'adopter une structuration bien plus transversale, c'est ce qu'offre le travail en réseau.

Ainsi, la faisabilité de la plupart des préconisations pour le développement du secteur dépendra de la capacité des acteurs (publics et privés) à fonctionner en réseau et à formaliser ces réseaux. Que celui-ci prenne la forme d'une « cellule conseil régionale » (pour la création de studios de répétition), de « cellules d'appui départementales » coordonnées au niveau régional (pour l'accompagnement des pratiques sur les territoires), de « réseau de centres de ressource départementaux/régional » coordonnés en région (pour la ressource) ou pour la création d'un dispositif commun d'accompagnement vers la professionnalisation en région (voir déclinaison thématique p14)

L'enjeu aujourd'hui est moins de trouver des compétences pour former ces réseaux, cette première étape de repérage de dispositifs ou collaborations existants en région a d'ailleurs révélé que de nombreux « mini » réseaux informels coexistaient, mais de les formaliser, de les coordonner, de les animer pour les rendre les plus efficaces possible. Au-delà de la notion de dispositifs (limités dans le temps et dans l'objet), la formalisation de réseaux permet d'aborder une structuration régionale des musiques actuelles de façon pérenne, globale et de proximité.

## 3) Les outils pour la création, la formalisation et l'évolution des réseaux

La création de réseaux formels nécessite une définition précise de la place de chacun dans ce ou ces réseaux. Même si le travail effectué au cours de ces quatre derniers mois a permis d'ouvrir des pistes dans cette distribution des rôles (voir déclinaisons thématiques p14), il est nécessaire d'une part d'approfondir ce travail de repérage mais surtout d'imaginer des outils de pérennisation de ce travail en réseau.

Là encore chacun doit tenir le rôle lié à ses responsabilités. La mise en œuvre de l'ensemble du plan dépend du contenu des missionnements qui seront effectués. Mais le conventionnement est de l'ordre de la **rencontre partenariale**, c'est-à-dire de la rencontre entre partenaire(s) public(s) et opérateur. Aucun mécanisme ne peut se substituer à cette rencontre partenariale par contre, et parce qu'il est fondamental que ces missionnements se fassent de manière cohérente, ces missionnements peuvent être testés de façon collective.

## Expérimentation, rendre compte et missionnement

Comme tout nouveau type d'organisation, la constitution d'un réseau peut se faire de **manière expérimentale**, par exemple pour une ou deux années. Mais l'expérimentation doit obligatoirement s'accompagner d'objectifs clairement et conjointement définis (sur la base des chartes et des orientations du plan) et de **dispositifs de rendre compte clairs, partagés et conventionnés**. Les mécanismes de rendre compte peuvent être imaginés par l'ensemble des acteurs (publics et privés) par exemple au sein de la concertation.

*« L'évaluation devra être transparente et nourrir le débat public sur la pluralité des cultures et la portée des expérimentations artistiques. Elle évitera de sacraliser les évaluations à dire d'experts. Elle aura tout intérêt, de ce point de vue, à construire des dispositifs d'évaluation contradictoire, contractuelle et publique. »<sup>3</sup>*

Au terme de cette expérimentation et sur la base du rendre compte, les partenaires publics procéderont à un **missionnement formel**.

### **4) Mutualisation des outils**

Le travail en réseau permet non seulement de mutualiser les moyens et les compétences sur le territoire régional mais aussi d'optimiser les partenariats avec des structures extrarégionales.

- Mutualisation des moyens et des compétences en région

La mutualisation des outils, des emplois, des dispositifs entre les opérateurs est déjà une réalité en Limousin. Pourtant le développement de ce mode de structuration induit que les acteurs se connaissent et aient l'expérience préalable d'un travail en commun. D'où la nécessité d'espaces de rencontres en région qui permettent d'initier ces collaborations.

---

<sup>3</sup> Jean-Michel Lucas « De la recomposition de la légitimité de l'action culturelle publique » déc 2004

- Faciliter et optimiser les partenariats extrarégionaux et l'entrée dans les réseaux nationaux

Le Limousin est une trop petite région pour ne pas placer l'enjeu extrarégional au cœur des objectifs de ce plan. Ces collaborations qui restent à construire permettront de nourrir les connaissances de chacun, d'optimiser les moyens et de faciliter l'entrée dans les réseaux nationaux indispensables à l'émergence.

L'existence d'un réseau formel permet, à condition qu'il soit missionné dans ce sens, d'envisager des partenariats avec l'extrarégional qui profiteraient à l'ensemble du réseau régional.

Pour illustrer cela, arrêtons-nous sur la formation en région Limousin (autre que la formation artistique). Aujourd'hui, il n'existe plus ni de plan de formation régional dans le domaine des musiques actuelles (il en va de même dans les autres domaines culturels), ni de structure en région missionnée sur cette question. Considérant que cela (formations courtes ou longues, professionnalisantes ou non) est une lacune importante dans les parcours des musiciens ou des porteurs de projet, que dans un premier temps le nombre potentiel de participants à ces formations ne serait pas suffisant pour que la région se dote d'un plan de formation exclusif, le réseau permet d'envisager le partenariat commun avec des organismes de formation extrarégionaux.

D'autre part, l'existence d'un réseau régional formel permet d'être visible sur le national et participer à des démarches ou des réseaux nationaux comme le réseau ressource.

On comprend alors l'importance du travail en réseau fondé sur l'expérimentation, la formalisation et le missionnement mais concrètement que ce passe-t-il demain ?

La suite logique de la mission de préconisation qui s'achève aujourd'hui est l'ouverture de la phase de mise en œuvre du plan.

## C. Organisation générale pour la mise en œuvre des préconisations

### 1. Les outils

- De l'intérêt de confier la mise en œuvre globale du plan à une seule et même structure.

En Limousin, les musiques actuelles souffrent déjà de **l'éparpillement des compétences** sur le territoire et d'un certain déséquilibre territorial, il ne faut pas aggraver cette situation par un **démantèlement territorial et sectoriel** de la coordination régionale.

- > Permet des **passerelles** entre les différents réseaux
- > Décloisonnement sectoriel, permet d'aborder le secteur de manière globale
- > Permet la **visibilité et facilite la lecture du secteur** musiques actuelles
- > Facilite **l'évolution et adaptation du plan**

- De l'intérêt de pérenniser la concertation...

- > Faiblesse dans la connaissance du secteur, sur certains chantiers il est nécessaire **d'approfondir les connaissances** avant de préconiser (l'emploi, l'économie générale du secteur, aspects sociaux de la pratique)
- > Permet d'envisager la mise en œuvre de certains chantiers tout en continuant le travail de préconisation sur d'autres chantiers moins avancés comme l'emploi, l'économie générale...
- > Permet de **conserver un espace neutre d'aide à la prise de décision politique** et d'établir un rapport de confiance avec ce secteur
- > Envisager le secteur dans sa **globalité sectorielle et territorial** et donc de manière **cohérente**.
- > Maintenir la **collaboration acteurs privés/acteurs publics** dans le sens de **l'intérêt général**

- ...en la dotant d'un volet opérationnel

#### **- Forme juridique du bras opérationnel de la concertation**

Deux scénarii :

1 : Création d'une personne morale (du type association) attachée à la concertation, le groupe de réflexion actuel pourrait alors devenir le conseil d'administration de cette personne morale

2 : Le missionnement d'une structure régionale existante ayant un projet culturel adapté à ce type de mission de coordination régionale (CRMTL, Fédération Hiéro, DLQC, ATCRL). Dans cette hypothèse et pour conserver le plus de neutralité, la mission de coordination, animation et suivi du plan serait placée sous l'autorité directe du groupe de réflexion de la concertation. Ce scénario correspond sensiblement à la forme juridique utilisée pour la mission de quatre mois qui s'achève aujourd'hui.

#### **- Commissions et cellule de travail au sein de la concertation**

Voir la liste des commissions à créer dans le tableau récapitulatif (Déclinaison thématique)

#### **- Moyens humains et financiers**

La mise en œuvre du schéma de développement nécessitera l'implication de moyens humains et financiers pour :

>Impulser et animer les réseaux

>Animer les travaux de la concertation

>Engager des actions directes (formations, etc...)

## **2. Premiers chantiers et échéancier**

- Etape de décantation et d'engagement préalable

Toutes ces préconisations ne sont que des propositions qui s'adressent en même temps aux partenaires publics et aux opérateurs dans toutes leurs diversités. L'enjeu de cette coconstruction est trop fort, tout ça a été trop riche pour repartir de façon confuse. Il faut se donner le temps du repos, de la décantation, de la reformulation, de l'appropriation. Chacun doit repartir avec ses réseaux, ses activités, ses compétences, ses motivations, ses moyens, ses responsabilités et porter ses questionnements. Il faut s'accorder un temps de réflexion sur tous ces éléments. Viendra ensuite le temps indispensable du positionnement et de l'engagement.

Je propose que chacun rédige très brièvement comment il se situe, quelle place il souhaite prendre dans la mise en œuvre de ce plan. Qu'est-ce que chacun apporte en terme de responsabilité, comment chacun s'engage.

Cette phase ne devra pas dépasser un ou deux mois et s'achèvera par une rencontre du groupe de réflexion qui, sur la base de ces données, reformulera, réajustera éventuellement une partie de ces préconisations. Il faudra ensuite ouvrir conjointement les premiers chantiers qui seront mis en œuvre en suivant les principes de l'expérimentation et du missionnement.

- Les premiers chantiers

#### >Les pratiques

##### 1 : Chantier « espaces de répétition » :

Première étape : rédaction des mesures incitatives + création de la cellule-conseil

Deuxième étape : interventions sur demande auprès des maîtres d'ouvrage et mise en réseau avec les cellules d'appui départementale pour le fonctionnement

##### 2 : Chantier « accompagnement de la pratique » :

Première étape : Missionnement des coordinateurs et animateurs des cellules d'appui départementales

Deuxième étape : Création des cellules d'appui départementales

Troisième étape : Rédaction de la charte d'accompagnement

Quatrième étape : Conception des mesures incitatives et des dispositifs d'accompagnement

#### >La ressource

Première étape : Création d'un centre ou une mission régionale de la ressource

Deuxième étape : Rédaction de la charte régionale de la ressource

Troisième étape : Création et missionnement des centres ressource départementaux

Quatrième étape : Ouverture des chantiers info, veille, formation (collaboration centres de ressource départementaux/ATCRL/Observatoire régional de la culture/mission ou centre de ressource régional)

#### >La professionnalisation

Première étape : Activation de la commission « émergence » de la concertation

Deuxième étape : Réunion des opérateurs de l'accompagnement vers la professionnalisation

Troisième étape : Début du dispositif régional d'aide à la professionnalisation et mise en œuvre d'outils communs

## II. DECLINAISON THEMATIQUE

Cette seconde partie est destinée à présenter de manière détaillée une stratégie possible de développement du secteur. Elle est envisagée sur trois ans et propose à la fois des outils de structuration, des dispositifs et des mesures. Les dates indiquées correspondent à l'ouverture des chantiers.

## Développement et structuration de la pratique en région

Objectifs	Outils	Procédure	Comment ?	Missions	Quoi ?	Qui ?	Quand ?
Offrir les conditions matérielles nécessaires à la pratique en région	Structuration	<p>&gt;Création au niveau régional d'une cellule conseil pour la création de studios de répétition sur le territoire</p> <p>Notion de pôle de compétences en région</p>	Scénario 1 : Création de la cellule conseil au sein d'une structure régionale existante (ATCRL, CRMTL, Conseil Régional)	<p><u>Missions de la cellule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la définition et la mise en œuvre du projet</li> <li>possibilité de faire intervenir des professionnels extérieurs (type acousticien)</li> <li>collaboration à la définition du contenu des mesures incitatives</li> </ul>	<p>Inscription de l'intervention de la cellule conseil dans les mesures incitatives</p> <p>Formalisation et missionnement de la cellule conseil et des membres de la cellule</p>	Toute collectivité qui mettrait en place des mesures incitatives (Conseils généraux, Conseil Régional, DRAC, MAEC)	Dés mars 2008
			Scénario 2 : Création d'un volet opérationnel « Conseil à la création de studios de répétition » au sein de la concertation régionale des musiques actuelles	<p><u>Conditions d'intervention de la cellule :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>sur demande du maître d'ouvrage</li> <li>Intervention fortement conseillée dans les mesures incitatives des collectivités</li> <li>Missionnement formel et pour chaque intervention des membres de la cellule</li> </ul>	<p>Participation à la cellule conseil</p> <p>Coordination cellule conseil/maître d'ouvrage/partenaires financiers</p>		
	Mesure	Création d'espaces de répétition	Initiatives	Mesures incitatives (type appel à projet)	Maîtrise d'ouvrage	Structures privées, municipalités, intercommunalité, établissements d'enseignement général	Mars 2008
			Accompagnement/conseil			DRAC, MAEC, DRJS, Conseils Généraux, Conseil Régional.	03/2008
					Cellule conseil	03/2008	
Zoom sur les premiers projets à prendre en compte		<p><u>Haute-Vienne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Agrandissement et réhabilitation des studios de répétition du CCM John Lennon (gestion municipale)</li> <li>Réhabilitation des locaux de répétition de la Font Pinot (gestion associative)</li> </ul> <p><u>Corrèze :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un studio de répétition sur le bassin de Brive</li> <li>Création d'un second studio de répétition sur le bassin de Tulle</li> </ul> <p><u>Creuse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation du local de répétition géré par la SBRA (gestion associative) à la Souterraine</li> <li>Création de studio de répétition et déménagement des locaux de l'esplanade Charles de Gaulles à Aubusson</li> <li>Soutien du projet de création de studios de répétition dans le futur pôle socio-culturel de Boussac</li> </ul>				2008/2009 en fonction de l'avancement des projets	
proximité, mixité et permanence de l'accompagnement des pratiques	Structuration	Création de réseaux locaux de l'accompagnement des pratiques pour la naissance de scènes musicales sur les territoires	Création de cellules d'appui départementales	<p><b>Provoquer, animer et coordonner</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Accompagner la signature de conventions d'échanges</li> <li>&gt;Aménager des espaces et des temps de rencontres entre les opérateurs de l'accompagnement</li> <li>&gt;Participer ou/et initier voire animer les dispositifs d'accompagnement de la pratique</li> <li>&gt;Participer à la définition des contenus de formations régionales</li> <li>&gt;Peut intervenir sur les projets de création de locaux de répétition en lien avec la cellule conseil régionale</li> <li>&gt;Participer à la rédaction d'une charte régionale de l'accompagnement</li> </ul>	Création, coordination et animation de la cellule d'appui départementale	Haute-Vienne : Futur pôle structurant de Limoges, Conseil Général Corrèze : ADIAM19 Creuse : ADIAM23	Mars 2008
					Missionnement pluripartite des cellules d'appui	DRAC et Conseil Généraux	Mars 2008
					Coordination régionale des cellules d'appui départementale Rédaction d'une charte régionale de l'accompagnement	Volet opérationnel de la concertation	Juin 2008

accompagner toutes initiatives et tous projets de travail en réseau des opérateurs de l'accompagnement de la pratique (établissements d'enseignement artistique, studios de répétition, lieux de diffusion, etc...)	Dispositif	>Création ou réactivation de dispositifs d'accompagnement de la pratique sur les territoires	>Réactivation du dispositif musicien conseil sur les territoires où ce dispositif est inopérant Missionnement d'une structure relais du dispositif par département >Création de dispositifs ou opérations communes type « Bouge ta ville » (Voir Trempolino) ou scènes ouvertes		Création et animation des dispositifs	Opérateur ou cellule d'appui départementale	Juin 2008
					Financement des dispositifs sur la base de la charte régionale de l'accompagnement	Tous les niveaux de collectivité	
	Mesures	Sur la base de la loi du 13 Août 2004 Provoquer, accompagner et soutenir la participation des conservatoires à la création de scènes musicales locales (participation aux dispositifs d'accompagnement, prise en compte des pratiques hors murs et des projets artistiques préconstitués)  >Favoriser la participation des établissements d'enseignement artistique à ces dispositifs	>Organisation d'un cycle de formation régional à l'intention des directeurs et équipes pédagogiques des établissements d'enseignement spécialisés sur la notion d'accompagnement et la pédagogie d'apprentissage des musiques actuelles  Mesures incitatives dont le contenu s'appuie sur la charte régionale de l'accompagnement		Organisation et coordination des formations	Voir centre de ressource régional	Automne 2008
					Participation à la définition au contenu des formations	Cellules d'appui départementales	
				Financement des formations	Conseil Régional/ JS		
	Dispositif	>Création de passerelles entre les opérateurs de la pratique sur les territoires >Passerelles entre les lieux de pratique, les établissements d'enseignement, les lieux de diffusion et les centres ressources sur les territoires. >>But : créer des conditions permanentes de l'accompagnement des pratiques sur les territoires	>Signature de conventions d'échanges de compétences dans le but d'offrir aux praticiens tous les éléments nécessaires au développement de leur pratique.  Mesures incitatives et financement sur la base de la charte		Aide à la rédaction des contenus des conventions	Cellules d'appui départementales	Juin/Automne 2008
						Tous niveaux de collectivités qui s'intéressent au développement des pratiques sur son territoire.	
Organisation de la ressource en région Limousin  Création	Structuration	<b>Structuration de la ressource au niveau départemental</b>	<b>Identification et missionnement de trois centres de ressource départementaux MA sur la région, une</b>  <b>Création de centres de ressource départementaux, tête de réseau départemental de la ressource</b>	<u>Missions générales :</u> >Tête de réseau départemental (coordination de la ressource au niveau départemental) >lieux d'accueil et de conseil de porteurs de projet en MA  <u>Missions départementales :</u> >Repérage précis des relais potentiels de la ressource sur leur territoire >Elabore et coordonne un réseau départemental de la ressource (information/conseil, veille/observation, formation) >Création d'un centre de ressource matériel (lieu d'accueil	Centres de ressource départementaux	<u>Pré repérage :</u>  <u>Haute-Vienne :</u> Lennon/Hiéro <u>Corrèze :</u> DLQC/ADIAM19 <u>Creuse :</u> Guéret-Variété/ADIAM23	Mars/juin 2008

d'un réseau formel de la ressource en région			(formalisation)	avec ressources documentaires, guide méthodologique type « mallette », moyen humain permanent, accès Internet, etc..) >Participe aux cellules d'appui (voir préconisation sur l'accompagnement des pratiques)  <u>Missions régionales :</u> >Relais départemental du réseau régional de la ressource >Participe à l'élaboration des programmes de formations régionaux >Participe à l'élaboration de la charte régionale de la ressource	Sur la base de la charte régionale de la ressource, « labellisation » des trois centres de ressources (formalisation et missionnement précis)  Missionnement et financement des centres de ressource départementaux	Conseils Généraux, Conseil Régional, DRAC, JS (programme PAVA)		
			Structuration de la ressource au niveau régional	Création et coordination de la ressource en région	<b>Scénario 1 : Création d'un centre de ressource régional (un lieu)</b>  Mission générale : Mise en réseau des centres de ressource départementaux et coordination générale de la ressource en région  >Rédaction d'une charte régionale de la ressource en musiques actuelles >Adhésion au réseau ressource national >Communique sur la ressource et le réseau ressource en région >Organise la formation en région >Collabore à l'observation régionale du secteur (en lien avec l'observatoire culturel régional)	Sur la base de la charte régionale de la ressource, « labellisation » d'un centre de ressources régional (formalisation et missionnement précis) Missionnement et financement du centre de ressource régional	DRAC, Conseil Régional et JS (programme PAVA)	
					<b>Scénario 2 : Création d'un volet opérationnel « coordination de la ressource » au sein de la concertation régionale des musiques actuelles (une mission)</b>  Mission générale : Mise en réseau des centres de ressource départementaux et coordination générale de la ressource en région  >Rédaction d'une charte régionale de la ressource en musiques actuelles >Adhésion au réseau ressource national >Communique sur la ressource et le réseau ressource en région >Organise la formation en région >Collabore à l'observation régionale du secteur (en lien avec l'observatoire culturel régional)	Perrénisation de la concertation régionale avec ouverture d'un volet opérationnel.	↓	
			<b>Possibilité 1 :</b> La concertation reste informelle et la mission de ressource régionale est confiée à une structure régionale existante	Au choix : ATCRL, CRMTL, Conseil Régional				

					Possibilité 2 : La concertation prendre une forme formelle en se transformant en une personne morale (type association loi 1901) à qui est confiée la mission	Création d'une association AD HOC	
Dispositifs	L'information et le conseil	L'information et le conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Réseau RMD</li> <li>&gt;Portail culturel (en cours d'élaboration)</li> <li>&gt; « magasin » spécialisé du réseau régional (type Tohu Bohu)</li> </ul>	<p><b>Départementalement :</b> Récolte et distribue l'information</p>		Réseau des centres ressources départementaux et réseau ADIAM	Automne/hiver 2008
				<p><b>Régionalement :</b> Coordonne le réseau (organise et anime la récolte et le traitement de l'information)</p>		Mission ou centre ressource régional + ATCLR (portail culturel)	
		La veille et l'observation	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Organiser une veille régionale du secteur, permanente et participative.</li> </ul>	<p><b>Départementalement :</b> Participent à la veille</p>		Réseau des centres de ressources départementaux	
				<p><b>Régionalement</b> Coordonne la veille et l'observation</p>		Observatoire culturel régional	
		La formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Proposer un programme de formations courtes aux porteurs de projets (type « la création d'une association », la « législation du spectacle », « l'édition », etc...)</li> <li>&gt;Elaborer un programme de formation spécifique aux relais de la ressource</li> <li>&gt;Construire des partenariats avec des organismes de formations des régions limitrophes (type RAMA, le Transfo, etc...) pour une mutualisation des formations en interrégional.</li> </ul>	<p><b>Départementalement</b> Participent à la définition des contenus des formations et éventuellement accueillent les formations</p>		Réseau des centres de ressource départementaux	
				<p><b>Régionalement</b> Crée et anime le programme de formation et construction des partenariats interrégionaux</p>		Mission ou centre ressource régional	
Cohérence des politiques publiques	Procédure	Créer des référentiels communs en région	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction d'un ensemble de chartes</li> <li>&gt;Base, guide pour le conventionnements et les missionnements</li> <li>&gt;Référentiels communs acteurs publics/acteurs privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Charte régionale de l'accompagnement</li> <li>&gt;Charte régionale de la ressource</li> </ul>			Mars 2008

pour le développement des pratiques	Structuration	Pérennisation de la concertation et création d'un volet opérationnel de la concertation	Poursuite des travaux en concertation et création d'un volet opérationnel. >Doter la concertation d'une existence juridique (création d'une personne morale ou affectation du volet opérationnel à une structure régionale) >Y affecter des moyens opérationnels	Missions générales >Suivi général de la mise en œuvre du plan >Evolution du plan >Animation et coordination des réseaux et actions >Rédaction des chartes	Coordination cellule conseil/maître d'ouvrage/partenaires financiers	Commission pratique au sein de la concertation régionale	Mars 2008
					Coordination régionale des cellules d'appui départementale Rédaction d'une charte régionale de l'accompagnement		

## Créer les conditions de l'émergence

Objectifs	Outils	procédures	Comment ?	Missions	Quoi ?	Qui ?	Quand ?	
Création rémunérée des œuvres scéniques (Les conditions de la résidence)	Dispositif	La création rémunérée des artistes en musiques actuelles >Création d'un dispositif et d'un réseau de coproductions des créations régionales en musiques actuelles.	<p>&gt;Scénario 1 : Elargissement du dispositif régional d'aide à la coproduction (scènes pluridisciplinaires) déjà existant à trois opérateurs musiques actuelles de la région</p> <p>&gt;Scénario 2 : Création Ad Hoc d'un réseau de co-producteurs musiques actuelles en région</p>		Participation au réseau de coproducteurs	>Des Lendemain Qui Chantent >Le futur pôle structurant de Limoges >L'Ecluse	Début 2009	
					Conventionnement formel de ces trois opérateurs sur la création	DRAC et Conseil Région		
					Création de ce réseau	>Des Lendemain Qui Chantent >Le futur pôle structurant de Limoges >L'Ecluse		
					Financement des co-productions	DRAC, Conseil Région et CNV		
Faciliter la circulation des groupes en région et hors région (la diffusion)	Structuration	Les petits lieux type café-concert :  Création d'un réseau régional des petits lieux de diffusion Reconnaissance de leur activité		Rôle du réseau : >Ouverture d'un travail conjoint (réseau+partenaires publics) de définition d'une « charte café concert » >Achat commun d'artistes >Communication commune >Organisations de formations communes >Mise en réseau nationale par exemple avec culture Bars Bars >Interlocuteur privilégier des partenaires publics	>Création du réseau régional des petits lieux	La Fourmi, le WBB, L'atelier, Nuit d'Orange, Au bout du monde, L'avant scène	Eté 2009	
					>Animation	Missionnement d'un des lieux pour l'animation du réseau		
					>Augmentation ou déclenchement de soutiens financiers en prenant appui sur la charte >Aides financières à la mise aux normes acoustiques des lieux.	Municipalités et conseils généraux :		
					>Financement des actions du réseau >Missionnement d'un des lieux pour l'animation du réseau	DRAC et Conseil Régional		
	Mesure	Les diffuseurs  >Leur donner des moyens financiers suffisants pour leur permettre de proposer une programmation diversifiée et la plus ouverte possible aux artistes émergents	Permettre aux diffuseurs régionaux de prendre plus de risques artistiques (favorise les projets artistiques émergents)			>Fonder les aides aux diffuseurs régionaux sur la nécessité d'un différentiel artistique (capacité pour les diffuseurs d'être déficitaires sur leurs productions) >Autant que possible, elles devront être accompagnées d'un conventionnement spécifique.	Tous les niveaux de collectivités	Automne 2009
						Coconstruction d'outils d'observation	Observatoire culturel régional et diffuseurs	
							Ensemble des diffuseurs	
	Mesures incitatives	Développer la place des musiques actuelles dans les scènes pluridisciplinaires  Déjà acteurs de la diffusion du jazz, de la chanson ou des musiques du monde, l'objectif est d'élargir cette offre à des formes artistiques plus rarement programmées dans ces lieux : les musiques rock, pop, électro, musiques traditionnelles	<p>&gt;Elargissement non seulement sur la diffusion mais également sur la création (accueil voire production de résidence de création)</p> <p>&gt;Dans le respect de la liberté de programmation des directeurs artistiques de ces lieux, l'objectif ici n'est pas de contraindre mais d'inciter à la programmation plus fréquente de certaines esthétiques musicales rares dans ces lieux.</p> <p>&gt;Incitation par un système de bonus accordés par les collectivités</p>			Incitations (type bonus) à la collaborations avec les acteurs musiques actuelles de leur territoire	Tous les niveaux de collectivités	Hiver 2009
						Co-production avec les associations de diffusion des musiques actuelles sur les territoires	Opérateurs de la diffusion sur les territoires/scènes pluridisciplinaires	

	<b>Ouverture de chantier</b>	Evolution du projet du CCM John Lennon vers un projet à rayonnement régional	A l'image de la démarche de concertation entamée au niveau régional, le projet artistique et culturel de ce lieu devra être défini en concertation	>Les bases de ce projet devront contenir : >lieu avec un projet artistique propre >Avec une place importante pour la pratique et la création >Qui soit un élément important dans la mise en réseau des acteurs associatifs départementaux et régionaux >Qui s'inscrive dans un ou des réseaux nationaux	> Organisation et animation de cette concertation locale	Ville de Limoges (porteur du projet)	<b>Eté 2008</b>
					Participation à cette concertation	futurs utilisateurs (associations, praticiens, producteurs) et potentiels partenaires publics (Conseil Régional, Conseil Général de la Haute-Vienne, communauté d'agglomération, DRJS et ville de Limoges)	
	<b>Mesures</b>	Aides spécifiques aux premières parties	Création de fiches d'aides spécifiques aux premières parties conçues dans l'optique de faciliter la programmation des groupes régionaux en région et hors région	>L'aide serait accordée directement aux groupes ou à leur représentant sur la base d'une enveloppe globale. >Sur justificatifs, la (les) collectivité(s) prendraient en charge une partie des coûts de programmation (salaires, frais de déplacement, frais techniques, etc...) >Ces aides seront conditionnées à l'obtention d'un certain nombre de dates hors région.	Création des fiches d'aides	Tout niveau de collectivité	<b>Début 2009</b>
					Aide à la définition des contenus de ces fiches	Volet opérationnel de la concertation	
<b>Faciliter la circulation des œuvres enregistrées régionales et donc la promotion des groupes</b>	<b>Dispositif</b>	Création d'outils de communication régionaux gratuits et communs aux artistes	>Magazine spécialisé (outil de promotion de la production régionale)  >Formations aux outils de distribution et de promotion sur Internet		Rédaction du magazine	Tribune libre, tous ceux qui le souhaite	<b>Mars/été 2008</b>
					Coordination de la rédaction, maquette, impression, diffusion	Missionnement d'un opérateur privé (par exemple un des centre ressource départemental) + ATCRL	
					Création et animation d'un site régional de promotion des artistes	Missionnement d'un autre opérateur privé	
					Définition des contenus et organisation des formations	Commission « émergence » et « ressource » du volet opérationnel de la concertation	<b>Début 2009</b>
	Financement des formations	Conseil Régional et JS					
<b>Dispositif</b>	Développement de partenariats communs à la scène régionale	Partenariats intrarégionaux : >Partenariats avec les disquaires pour installation de têtes de gondole spéciales artistes régionaux et de bornes d'écoute. >Partenariats avec les médias locaux			Création et développement de ces partenariats	Commission « émergence » du volet opérationnel de la concertation	<b>2009</b>
		Partenariats extrarégionaux : Partenariats avec les pôles ou structures des autres régions qui ont déjà des dispositifs du même type.					
<b>Mesure</b>	Développement de la présence des relais de la filière discographique en région	>Permettre aux labels existants de développer leurs réseaux nationaux			>Formations à l'attention des responsables des labels existants >Mise en réseau régionale des labels >Mise en réseau nationale par exemple par la participation au Midem	Commission « émergence » du volet opérationnel de la concertation	<b>2010</b>
		>Incitation à l'implantation de relais de la filière discographique sur la région			Aides incitatives, appels à projets	DRAC (FISAC), région Limousin et conseils généraux	
					>Aides matérielles (mise à disposition gratuite de locaux, etc...) >Exonération de taxe professionnelle (type zone franche)	Municipalités et intercommunalités	
<b>Professionnalisation</b>	<b>Dispositif</b>	Dispositif régional d'aide à la professionnalisation	Sans faire disparaître obligatoirement les dispositifs d'accompagnement déjà existant, ce dispositif aurait pour principe la mise en commun formelle des compétences régionales et la création d'outils communs de développement autour de l'objectif commun : la professionnalisation de quelques groupes et artistes régionaux.		>Définition commune du dispositif régional d'accompagnement vers la professionnalisation >Définition commune des formations >Mise en commun des compétences humaines et matérielles de chacun	Opérateurs conventionnés pour l'accompagnement vers la professionnalisation. DLQC, 6TeamProd, l'Antenne, Hiéro	<b>Mars/juin 2008</b>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Les membres de ce dispositif auront tous une compétence à mettre en commun à l'ensemble des groupes qui auront été choisis pour suivre le dispositif.</li> <li>&gt;L'accompagnement dans le cadre de ce dispositif dura deux ans.</li> <li>&gt;L'accompagnement concernera tous les secteurs (disque, scène, structuration, mise en réseau national du projet, etc...)</li> <li>&gt;Il sera basé sur la notion de parrainage, chaque membre du dispositif parrainera un groupe</li> <li>&gt;Mise en place de formations qui s'adresseront à l'ensemble des groupes choisis par les porteurs des dispositifs <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Formation à l'environnement de l'artiste (type formation du jardin moderne)</li> <li>&gt; Formation de manager (type formation tremolino)</li> </ul> </li> <li>&gt;Partenariat commun avec des studios d'enregistrement et leur DA</li> <li>&gt;Organisation en commun d'interventions de « coach » extérieur. (type le « Coach » en région Ile de France)</li> <li>&gt;Pour l'obtention de moyens de financements : négociations communes avec des organismes bancaires pour obtenir des partenariats sur des facilités de financements de projets discographiques (par ex : prêts à taux zéro)</li> <li>&gt;Déplacements en commun sur les grands évènements MA (type Trans, printemps de Bourges, etc...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Maintenance voire développement des aides aux projets artistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Tous les niveaux de collectivité (en fonction de la résidence du groupe)</li> </ul>		
				<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Maintenance voire développement des financements des dispositifs d'accompagnement existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Tous les niveaux de collectivité (en fonction du siège du dispositif)</li> </ul>		
				<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Financement du dispositif régional d'accompagnement et de son animation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;DRAC et Conseil Régional</li> </ul>		
				<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Cautionnement auprès des organismes bancaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Conseil Régional</li> </ul>		
				<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation du dispositif régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination commune partenaires publics/opérateurs privés par exemple d'une commission « émergence » du volet opérationnel de la concertation régionale</li> </ul>		
Cohérence des politiques publiques pour l'émergence des groupes musiques actuelles	Structuration	Volet opérationnel de la concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite des travaux en concertation et création d'un volet opérationnel.</li> <li>&gt;Doter la concertation d'une existence juridique (création d'une personne morale ou affectation du volet opérationnel à une structure régionale)</li> <li>&gt;Y affecter des moyens opérationnels</li> </ul>	<u>Missions générales</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Suivi général de la mise en œuvre du plan</li> <li>&gt;Evolution du plan</li> <li>&gt;Animation et coordination des réseaux et actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt;Aide à la définition des contenus des fiches d'aides aux premières parties</li> <li>&gt;Création et développement des partenariats pour la promotion des groupes régionaux</li> <li>&gt;Mise en réseau régionale et nationale des labels</li> <li>&gt;Animation du dispositif régional d'accompagnement à la professionnalisation</li> <li>&gt;Suivi éventuel des groupes ayant obtenu des aides à la création des collectivités</li> </ul>	Commission « émergence »	Mars 2008
					<ul style="list-style-type: none"> <li>Missionnement et financement</li> </ul>		